



ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

PROJET DE
LIVRE BLANC ASSOCIATIF
POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE RÉUSSIE
EN CENTRE-VAL DE LOIRE



UN CONTEXTE RÉELLEMENT ALARMANT



Figure 2 : La terre vit sa période la plus chaude « Le Monde », édition du 26/07/19

Dans l'Indre, il pleut mais la sécheresse demeure

15 octobre 2019 / Danièle Boone (Reportage)



Figure 3 : Sécheresse dans l'Indre « Reporterre », 15/10/19



Figure 4 : La sécheresse en forêt d'Orléans « La République du Centre », 6 août 2019

Philippe Marcellot, technicien forestier à l'ONF, observe à regret que 90 % des semis des chênes sessiles ont été grillés par la sécheresse.

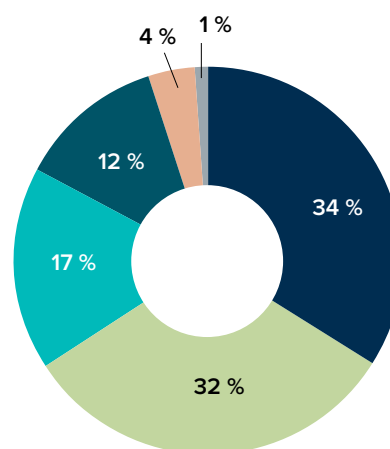
Les associations, et en particulier les associations de protection de la nature, sont bien placées pour constater sur le terrain les effets inquiétants d'une sécheresse et d'une canicule dont les travaux du GIEC nous assurent qu'elles vont se multiplier d'ici la fin du siècle, en raison du réchauffement déjà engagé de la planète : le nombre de jours annuels de canicule passera en moyenne de 1 ou 2 par an au XX^e siècle à 10 ou 20 jours par an avant la fin du XXI^e siècle.

Dans notre région, comme ailleurs, les consommations d'énergies et les émissions de Gaz à Effet de Serre ne diminuent pas : les politiques menées n'ont pas à ce jour d'effet significatif. **Nous ne sommes pas sur le bon chemin, et la COP régionale doit nous y mettre le plus vite possible !**

Les consommations régionales d'énergies

Actuellement, les secteurs résidentiels et tertiaires représentent le plus gros poste de la consommation d'énergie (44 % du total), devant les transports (environ 34 % du total). Le poids de l'industrie (17 %) et de l'agriculture (4 %) sont plus modestes.

Consommation d'énergie finale par secteur



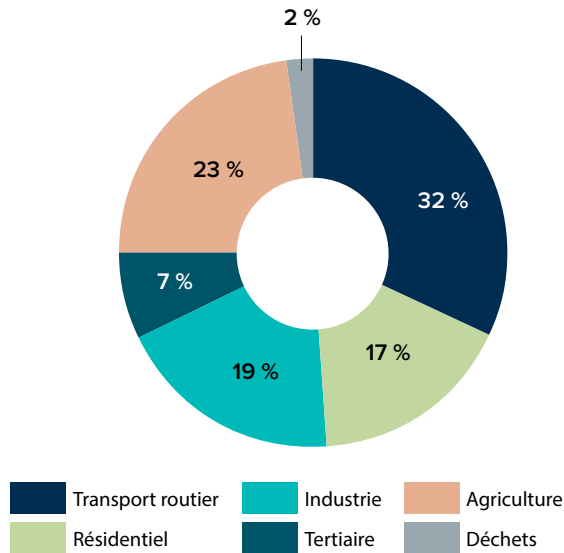
■ Transport routier ■ Industrie ■ Agriculture
■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Autres transports

Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 (juin 2019)

Les émissions de gaz à effet de serre

Pour ce qui est des émissions régionales de Gaz à effet de Serre (GES), les transports sont le plus gros émetteur (32 %), les secteurs résidentiel et tertiaire (24 %) sont juste devant l'agriculture (23 %), puis l'industrie (19 %).

Émissions de GES par secteur en Région Centre-Val-de-Loire



Source : Lig'Air - Inventaire des émissions 2016 (juin 2019)

QUE FAIRE DANS NOTRE RÉGION POUR ÉVITER LA CATASTROPHE CLIMATIQUE ?

Notre région, nos territoires ne peuvent pas à eux seuls influencer sur le cours des événements planétaires, mais ils peuvent au moins prendre toute leur part dans la limitation prévue dans les accords de Paris, pour limiter la hausse des températures.

Pour cela, selon le projet de SRADDET¹ 2019, dans une perspective «100 % renouvelable en 2050» il nous faut :

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

1. Diviser au moins par 2 les consommations d'énergie.
2. Diviser par 4 à 6 les émissions de GES.

La gravité de la situation justifierait, selon certains, la mise en place d'une véritable économie de guerre. Mais, outre que celle-ci ne pourrait être décidée qu'à l'échelon national, nous, associations, pensons qu'un premier pas significatif serait déjà de se donner une règle du jeu claire pour la COP régionale :

EN FINIR AVEC LES ENGAGEMENTS NON TENUS

La lutte contre le dérèglement climatique est le domaine champion des engagements non respectés... jusqu'à maintenant, tout se passe comme si les engagements pris par les partenaires (État, Région, collectivités, entreprises...) en matière de climat et d'énergie n'avaient pas vocation à être respectés, qu'il s'agisse des Agendas 21, Plans Climat Air Énergie Territoriaux, loi de 2015 sur la transition énergétique, plans de résorption des «passoires énergétiques», etc. On prend des engagements, puis on constate qu'ils ne sont pas tenus, puis on en prend d'autres... et on recommence !

Nos associations demandent donc expressément que la COP régionale, comporte exclusivement des engagements vérifiables, avec des budgets, des partenaires associés; et que l'on précise ce que l'on fera en cas de dérive par rapport aux objectifs...

ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS CLIMAT : DES PARTENAIRES ENGAGÉS, REPRÉSENTATIFS, EXIGEANTS

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement Associatif Centre-Val de Loire représente près de 25 000 associations (soit une sur

UN CONTEXTE RÉELLEMENT ALARMANT

deux environ). La thématique du développement est l'une des plus importantes, et en particulier les enjeux liés à la qualité de l'alimentation. Le mouvement associatif propose aux associations des outils de gestion modernes, et de formation des bénévoles, assure la promotion d'un pacte social et écologique « Pacte pour le pouvoir de vivre », et la promotion d'appels à projets liés à la transition écologique.

In'Pact Centre coordonne un réseau régional composé d'une quinzaine d'associations (ex. : Terre de Liens, Accueil Paysan, BioCentre...) dont l'objectif est de favoriser des projets agricoles et ruraux durables.

La FNE Centre-Val de Loire représente la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement. Ses missions sont la protection, la conservation et la restauration de la biodiversité dans une perspective de développement durable.

Forte des 16 associations locales qui lui sont affiliées, elle est reconnue comme l'interlocutrice des collectivités et administrations en région Centre-Val de Loire.

Les collectifs citoyens pour le climat (« Il est encore temps Orléans », « Collectif Touraine Climat », collectifs lycéens, Extinction Rébellion, Action non violente COP 21, etc.) organisent des manifestations et marches pour le climat qui ont mobilisé des milliers de personnes dans la région, en particulier depuis deux ans.



Figure 5 : Affiche marche pour le climat de l'association « Il est encore temps Orléans »

Les associations « **Virage Énergie** » ont avancé dès 2015 l'idée d'un scénario régional de transition énergétique. Elles ont ensuite été partenaires de l'institut Négawatt, pour l'écriture du scénario « 100 % d'énergies renouvelables en 2050 », outil de prospective au service d'une transition écologique responsable.



Figure 6 : Scénario 100 % renouvelable réalisé par l'institut Négawatt en collaboration avec Virage Énergie Centre-Val de Loire

La **diversité associative** que nous représentons est forte : elle couvre des champs d'action comme le développement d'une agriculture pourvoyeuse d'emplois, source d'une alimentation saine et respectueuse des sols, du bien-être animal et de la biodiversité (réseau In'pact, Biocentre) en passant par la lutte contre la précarité (Soliha, Secours Catholique...); la protection de l'environnement (réseau FNE); le Mouvement Associatif Régional qui fédère un nombre important d'associations de tous types; des mouvements plus récents comme Extinction Rébellion; des associations engagées dans l'éducation (Ligue de l'enseignement, FCPE, etc.)...

Les exigences de la crise climatique et de l'effondrement de la biodiversité imposent un travail commun dans des domaines plus nombreux, à cheval sur plusieurs compétences, et aussi de démultiplier les actions.

LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS LE 14 SEPTEMBRE 2019 À BLOIS

L'essentiel des idées développées dans la présente brochure sont issues des ateliers de réflexion qui ont eu lieu lors de cette rencontre à Blois. Elles sont ici mises en forme, développées et hiérarchisées.



Figure 7 : Rencontre des associations le 14 septembre à Blois

300 personnes ont été conviées appartenant à des associations départementales, fédérées ou non dans des réseaux régionaux, des collectifs plus récents constitués autour de mobilisations; 50 personnes ont répondu à l'appel d'un premier travail d'interconnaissance et de partage autour de 6 ateliers thématiques : agriculture et alimentation, aménagement durable des territoires, mobilité et transports, rénovation de l'habitat et précarité énergétique, sobriété énergétique et évolution des modes de vie et énergies renouvelables.

UNE FORCE DE PROPOSITION

Nos associations se veulent constructives et propositives : pour chacune des 6 thématiques développées, nous prenons position, nous formulons des propositions sans chercher à dissimuler les difficultés et les obstacles, mais dans une optique avant tout constructive. Comme indiqué plus haut

(«En finir avec les engagements non tenus»), nous pensons que le sujet est trop grave pour emprunter les voies, hélas habituelles, des belles déclarations, cohérentes mais non suivies d'effet...

UNE FORCE QUI NE SE CONTENTE PAS D'ENGAGEMENTS VAGUES ET GÉNÉRAUX

La lutte contre le réchauffement climatique investit fortement le champ politique et médiatique. Les événements météorologiques récents font résonner largement dans les consciences les travaux des scientifiques et notamment du GIEC. Si, vue de chez nous, l'élévation des températures moyennes du globe reste une abstraction, les inondations de 2016 en région Centre, les canicules et la sécheresse de 2019 sont une réalité vécue par tous. La menace sur la ressource en eau n'est plus une affaire de pays sous-développés ou en voie de désertification mais une affaire qui nous concerne directement.

La question du passage à l'acte, du virage 2020 et de la massification à 2030, est la question première.

Attendre ne fait qu'accroître la difficulté : plus la transition écologique sera tardive plus elle sera coûteuse et douloureuse. La floraison française de textes aux intentions louables (économie circulaire, PPE, SNBC, emballages plastiques...) peut devenir contreproductive à force d'être illisible et de n'atteindre aucuns des objectifs affichés.

Le changement de rythme et de méthode s'impose.

Cette COP régionale, nous en approuvons totalement l'idée, et nous voulons nous y investir, mais sur la base de 4 principes que nous suggérons de respecter lors des discussions et négociations.

Principe 1

EFFICACITÉ



Des actions concrètes et réalisables.

- **Des objectifs qualitatifs et chiffrés**
 - Mesurer la baisse des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux mesures mises en œuvre et les écarts aux objectifs.
 - Évaluer les coûts financiers et humains (formations, changement de pratiques) et qui les prend en charge.
- **Des politiques publiques actions mesurables**
 - Critères de réussite,
 - Instruments de mesure,
 - Structure chargée d'évaluer les effets des mesures et des dispositifs mis en place.
- **Des moyens convergents pour réaliser les actions**
 - Qui investit ? Qui pilote ?
 - Quelles cohérences entre dispositifs ?
 - Qui fait fonctionner les dispositifs ?
 - Qui contrôle les résultats ?
- **Des objectifs de planification explicites et pour chaque territoire :**
 - Une adaptation des planifications dans les intercommunalités : PLUI² valant PLH³ ou SCoT⁴ valant PCAET⁵.

² Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

³ Programme Local d'Habitat

⁴ Schéma de Cohérence Territoriale

⁵ Plan Climat Air Énergie Territorial

Principe 2

EXEMPLARITÉ



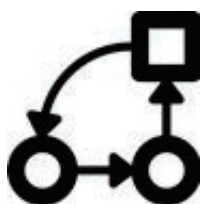
Des comportements exemplaires des « porteurs » de la COP.

- **Le Conseil Régional :**
 - Accélérer le programme de mise aux normes des Lycées et bâtiments du Conseil Régional.
 - Renforcer les « éco conditionnalités » des financements.
 - Réduire la puissance des véhicules, le nombre de kilomètres parcourus.
 - Limiter les remboursements de frais de déplacement aux puissances les plus faibles du barème des impôts.
 - Aider et inciter les agents à se déplacer en vélo/train.
 - Aider et inciter les agents à réaliser chez eux des travaux d'amélioration de la performance énergétique.
- **Les institutions publiques partenaires** de la COP (DREAL, ADEME, ANAH, CDC⁶,) pourraient avantageusement entrer dans la même logique : « d'écoconditionnalité » et la porter avec l'État sur les territoires.

⁶ Caisse des dépôts et consignations

Principe 3

ANTICIPATION



Anticiper ? C'est innover, expérimenter et débattre de ce que l'on fera si les objectifs affichés ne sont pas atteints.

Si la lutte contre le changement climatique est vraiment une priorité cela signifie que **les engagements pris à la COP**, dans un contexte de prise de conscience accrue **doivent être tenus !**

Les programmes établis à l'occasion de la COP pourraient, selon nous, faire l'objet d'engagements fermes et de procédures correctives : si les objectifs ne sont pas atteints, des moyens supplémentaires devraient être discutés et dégagés pour « redresser le tir ». Le conseil scientifique mis en place pourrait procéder à une première évaluation des résultats en 2021 et la session suivante du Conseil Régional serait invitée à en tenir compte en choisissant avec ses partenaires les dispositions pour revenir à la trajectoire initialement fixée.

Principe 4

PARTICIPATION



Les engagements de la COP régionale seront balayés si...

...la COP n'est qu'une affaire d'intellectuels ou de technocrates, prêchant chacun pour leur paroisse.

Les engagements de la COP seront balayés si tout se passe via internet, dans le monde virtuel des écrans, et pas dans la vraie vie des gens. **Nous demandons un effort massif que les associations sont prêtes à relayer et amplifier** en milieu scolaire, dans les lycées et chez les citoyens.

En appliquant le principe suivant : Ce sont les plus éloignés et les plus défavorisés qui doivent faire l'objet du plus gros effort d'éducation et de participation.

Nous demandons une juste répartition géographique et sociale de l'effort, et nous proposons trois critères :

- Priorité aux secteurs ruraux isolés et en difficulté,
- Priorité aux quartiers HLM en difficulté,
- Priorité aux « précaires énergétiques ».

Nous demandons un effort massif en matière de participation sur les territoires ainsi que de manière professionnelle et innovante au sein d'ACTE (Assemblée pour le climat et la transition énergétique).

EN RÉSUMÉ :

Agriculture et alimentation

- **Le système agricole et alimentaire en France = 1/3 des émissions de GES.**
 - L'agriculture régionale compte + de 50 % de la SAU⁷ en céréales. Elle est **plus vulnérable qu'ailleurs** aux effets du changement climatique (sécheresses, canicules, baisse des ressources en eau).
 - **Le bio = un peu plus de 3 % de la SAU seulement, chiffre inférieur à la moyenne nationale.**
- ✓ **Planifier la baisse des émissions de GES et faire de l'agriculture un secteur de production d'énergies renouvelables.**
 - ✓ **Rapprocher production et consommation pour améliorer le bilan carbone.**
 - ✓ **Améliorer la qualité de l'alimentation proposée aux consommateurs.**

Observations, demandes, propositions

- **Augmenter la part des surfaces de production alimentaire** de proximité, si possible bio.
- **Améliorer / massifier les aides à l'installation conversion en bio.**
- Promouvoir un remembrement **inverse** (petites exploitations à partir de grandes surfaces) autour des bassins de consommation.
- **Mieux lutter contre l'artificialisation des sols**, et limiter le nombre de serres chauffées.
- Faire connaître, débattre et intégrer les objectifs du scénario **AFTERRES 2050.**
- **Accompagner les collectivités** et les producteurs pour les projets de **restauration collective** (produits locaux et bio et augmentation de la part des protéines végétales).
- Veiller à ce que **les PAAT** (Projet agricole et alimentaire territorial) intègrent, avec les aides et conseils adaptés aux agriculteurs, des objectifs chiffrés de **baisse des GES et de production d'EnR.**
- Ouvrir un débat public objectif sur l'agriculture et l'alimentation en dehors de « l'Open-Agri-Food » trop influencé par l'agrobusiness.

⁷ Surface agricole utile

EN RÉSUMÉ : Aménagement durable des territoires

LES DOCUMENTS D'URBANISME À AMÉLIORER :

- Aider les collectivités à renforcer leurs documents de planification et à les rendre cohérents avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et De Développement Durable des Territoires) en associant les compétences de planification, en énergie, biodiversité et en impact social.
- Former les élus, au moyen d'un module « urbanisme local et urgence climatique » en s'appuyant sur les réseaux conseil existant (territoires conseil, fédération SCoT...).

METTRE FIN À LA DÉSSERTIFICATION DES CENTRES DES VILLES ET BOURGS :

- Limiter la croissance des grandes surfaces périphériques, refaire les entrées de villes et aider au retour vers les centres, des commerces, services et habitants.

IMPLIQUER DAVANTAGE LES GENS DANS L'URBANISME :

- Éducation populaire et méthodes participatives.
- Impliquer les gens : en amont des projets, en profondeur, en les formant.
- En associant les publics les plus défavorisés.
- Avec des animateurs et chercheurs compétents.

Observations, demandes, propositions

- **Limiter les grandes surfaces :**
Mettre en place un groupe de travail (élus, juristes, urbanistes...) pour préparer des mesures efficaces de limitation (planification locale, droit des sols, fiscalité, politique foncière, Commissions Départementale d'Aménagement Commercial.
- **Impliquer davantage les gens dans l'urbanisme :**
Participer à la rédaction d'un cahier des charges en vue des consultations d'études SCoT, PLU, projets urbains, pour y inclure la problématique d'implication des gens.
- **Mieux former les élus** pour hiérarchiser les réponses locales face au changement climatique : mettre en place un module « urbanisme local et urgence climatique » avec les associations d'élus et les organismes dédiés, partenaires concernés.
- **Mieux former les techniciens des collectivités de l'urbanisme :**
participer à la mise au point des programmes des formations universitaires au sein d'un groupe de travail transversal entre établissements d'enseignement supérieur de la région et milieux professionnels concernés.
- **Écoconditionnalité :** « filtre COP » = une règle cohérente entre État et région notamment pour tous financements publics contractuels.

EN RÉSUMÉ :

Habitat et précarité énergétique

- Réaliser des travaux de rénovation énergétique réellement performants et intégrer une démarche de sobriété d'usage.
- Coordonner des politiques publiques pour l'atteinte de 30 000 logements rénovés chaque année.
- Établir un Plan interinstitutionnel de résorption de la précarité énergétique en 5 ans.

Observations, demandes, propositions

- **Mettre en place une coalition d'ingénierie publique** : ADIL⁸, ALEC⁹, CAUE¹⁰, SOLIHA, URHLM, ... en vue d'atteindre l'objectif de 30 000 réhabilitations thermiques de logements par an.
- **Élargir le dispositif DOREMI¹¹**, pour la formation d'artisans et des professionnels de la thermique / énergie (bureaux d'études, architectes).
- **Associer les usagers en amont** des travaux de rénovations (intégration dans les CCTP¹² d'une telle démarche dans les aides financières).
- Soutenir le développement de **filières locales** de matériaux biosourcés.
- Soutenir des **filières locales** de recyclage des matériaux récupérés par l'intermédiaire de recycleries.
- Faciliter l'acquisition par les collectivités des **bâtiments vétustes** (droit de préemption urbain, etc...).
- **Soutenir la rénovation des logements HLM**; aider davantage en cas de relogement de ménages en précarité énergétique.

⁸ Association départementale d'information sur le logement

⁹ Agence locale de l'énergie et du climat

¹⁰ Conseil architecture d'urbanisme et d'environnement

¹¹ Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles

¹² Cahier des clauses techniques particulières

Mobilité et transport

- **Se déplacer moins** : massifier les transports de biens et de personnes, relocaliser les activités économiques et services publics en repensant l'urbanisme.
 - **Se déplacer mieux** : convertir les pratiques et technologies de transport polluantes en des technologies propres et utiliser les productions d'énergies renouvelables locales.
- ✓ **Améliorer la résilience des moyens de transport (passagers/marchandises) face au risque de pénurie d'approvisionnement énergétique du territoire.**
- ✓ **Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la pollution de l'air du secteur des transports, qui représente le second émetteur régional (derrière le résidentiel-tertiaire).**
- ✓ **Réduire les inégalités d'accès à la mobilité (rural/urbain, riche/pauvre).**

Observations, demandes, propositions

- Cohérence du financement public : les collectivités doivent **stopper les subventions** aux modes de transport climaticides, notamment l'avion.
- **Développer les mobilités douces** par l'éducation, l'information, l'aménagement et la sécurisation des voiries.
- **Soutenir/impulser les initiatives** de mobilité rurale innovante et reconnecter les territoires ruraux par l'augmentation de la desserte en transports publics par des systèmes de transports à la demande et d'autopartage intercommunaux en lien avec les associations.
- Apporter des **solutions d'intermodalité**, tant pour le fret que pour le transport des personnes.
- **Refaire du ferroviaire un acteur majeur** des mobilités par la réouverture des liaisons interurbaines maillant le territoire et du développement des étoiles ferroviaires.
- **Moratoire sur la fermeture des lignes capillaires** voyageurs et fret de la région Centre-Val de Loire.
- Tarification des transports en commun (gratuité ou tarification différenciée selon les revenus).

Davantage d'ENR avec les citoyens et les collectivités

- Atteindre le **100% d'EnR en 2050**, c'est-à-dire sans nucléaire ni fossiles (objectif du Conseil Régional à travers le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) issu du scénario NégaWatt-Virage Énergie Centre-Val de Loire).
- Conserver au sein des territoires les bénéfices économiques (capitaux et emplois) de la transition énergétique.
- Donner aux citoyens les moyens de s'approprier la gouvernance de la politique régionale énergétique.
- ✓ Améliorer la résilience de la production énergétique du territoire face au dérèglement climatique (c'est-à-dire réduire le risque de pénurie d'approvisionnement énergétique du territoire).
- ✓ Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la pollution environnementale du secteur de la production énergétique.
- ✓ Garantir le service d'intérêt général du système énergétique par l'appropriation citoyenne des moyens de production renouvelable.

Observations, demandes, propositions

- **Nucléaire ou transition énergétique** : développer une étude comparative et indépendante sur l'impact en emplois.
- Pérenniser l'appel à projet régional subventionnant **les collectifs d'énergie citoyenne**.
- Impulser la création d'une **coopérative régionale d'accompagnement de projets renouvelables** et de fourniture d'énergie 100 % renouvelable.
- **Soutenir les acteurs et associations** accompagnant les collectivités dans leurs projets de rénovation thermique et d'énergies renouvelables.
- **Soutenir les associations et acteurs chargés de la formation des collectivités et des citoyens voulant développer des projets d'énergies renouvelables**.

EN RÉSUMÉ :

Sobriété, changement climatique et évolution des modes de vie

- **Objectif SRADDET** : parvenir en 2050 à une **réduction de moitié** de l'ensemble des consommations d'énergie actuelles en région Centre-Val de Loire.
 - Sur cet objectif, la **sobriété compte pour environ 20 %** et l'efficacité énergétique pour 30 %.
 - La **production annuelle de déchets ménagers** est de 553 kg par habitant dans notre région (+28 kg par rapport à la moyenne nationale), ce qui **génère des coûts de gestion énergétique et économique élevés en amont et en aval**.
- ✓ **Freiner le changement climatique** par des actions cohérentes, une mobilisation des territoires et une évolution des comportements.
 - ✓ **Lutter contre le gaspillage** et promouvoir une production réduite des emballages, des pesticides, des téléphones mobiles...
 - ✓ **Investir nos villes et lieux de vie** par une information sur les raisons de changer nos pratiques pour devenir plus sobres dans toutes nos actions de consommation.

Observations, demandes, propositions

- **Lancer un grand plan** de formation / communication à la **sobriété et l'efficacité auprès de tous les acteurs** du territoire régional pour faire évoluer les comportements de manière positive et non punitive.
- Valoriser l'exemplarité à partir **d'initiatives locales et d'acteurs engagés** et résolus comme formidable levier de changement.
- **Promouvoir la réduction des dépenses** qui ne sont pas de première nécessité, au niveau des familles, des collectivités et des agences de l'État.
- Remplacer la publicité incitatrice à la consommation par des publicités visant l'intérêt général et le développement durable.
- **Coalition 6R : Associer les opérateurs et collectifs concernés pour mettre en œuvre la règle des 6R** (Réduire sa consommation, les déchets et les emballages en amont, Refuser les biens non durables, Réaliser localement, Recycler et améliorer le tri, Réutiliser en mettant notamment en place des consignes, Réparer).
- Soutien régional aux Systèmes d'échanges locaux de biens et services, au besoin avec l'aide de monnaies locales.

UNE DEMANDE ET 4 ENGAGEMENTS MAJEURS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF RÉGIONAL

La convergence d'idées qui est la nôtre, les combats communs que nous menons nous ont conduits à nous engager dans le processus de la COP initié par le Conseil régional Centre-Val de Loire. Nous souhaitons que cette COP soit le point de départ d'une action résolue et durable des pouvoirs publics, action à laquelle nous apporterons notre soutien.

Concrètement :

Nos associations estiment que le système économique dans lequel nous vivons est très impactant vis à vis d'une démarche intégrée

de sobriété et d'efficacité énergétiques : les accords de libre-échange internationaux, le discours obsédant sur la croissance, les publicités dans l'espace public conduisent non pas à la sobriété mais à la consommation débridée, et à une société du tout jetable que nous refusons. C'est pourquoi nous demandons que les collectivités et l'État jouent mieux leur rôle de régulateurs et d'organiseurs de la vie économique, avec des moyens conséquents pour faciliter la prise de conscience sur la question climatique, afin de parvenir à une action collective massive indispensable.

1

Nos associations font de la question climatique une priorité, et elles s'engagent à y consacrer une part significative de leur activité, sous forme de temps de réflexion et de débat avec leurs adhérents, et sous forme de programmes d'actions correspondant à leurs spécificités respectives et à leurs intérêts communs.

3

Nos associations sont prêtes à s'engager dans des coalitions opérationnelles inscrites dans l'accord COP et à répondre à d'éventuels appels à projets, sur tout ou partie des thématiques incluses dans ce Livre Blanc, chacune selon leur spécificité propre.

2

Nos associations soutiennent le sens des propositions présentées dans le résumé figurant en tête de chacune des thématiques du présent Livre Blanc.

4

Nos associations s'engagent à soutenir et aider les collectivités qui souhaitent investir et mener des politiques publiques dans l'esprit des orientations de ce Livre Blanc.

SIX PRIORITÉS INCONTURNABLES POUR LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

1. Priorité à l'information, la participation et l'éducation du public

Le mouvement associatif demande que toutes les politiques publiques thématiques qui concernent la transition écologique et énergétique fassent l'objet d'un effort d'éducation et de participation majeur, effort sans lequel ces politiques seront vouées à l'échec. Le mouvement s'engage à participer à toute coalition d'acteurs réfléchissant aux voies et moyens d'améliorer la participation, l'information et l'éducation du public sur les questions de climat, de biodiversité et d'énergie.

2. Priorité à la restauration de la biodiversité et l'augmentation des surfaces en bio toutes cultures confondues

La restauration de la biodiversité qui menace la vie des sols, de la faune, de la flore et des êtres humains est un enjeu majeur. L'augmentation rapide des surfaces cultivées en bio y compris dans les grandes cultures et l'éradication de l'usage de pesticides chimiques sont nécessaires à l'amélioration de l'alimentation de tous. Le mouvement associatif s'engage à intégrer toute coalition d'acteurs appelée à réfléchir aux moyens à mettre en place pour concrétiser cet objectif.

3. Concrétiser les mesures permettant d'atteindre à terme l'objectif 100 % renouvelables en 2050

Le mouvement associatif remercie le Conseil régional et ses partenaires de s'être engagés dans la perspective «100 % renouvelables en 2050».

Il souhaite, entre autres, voir se concrétiser rapidement un appel à projets régional pour soutenir les collectifs porteurs de projets d'énergies renouvelables et les territoires en transition. Cet objectif implique à terme l'arrêt progressif des centrales nucléaires de la région, à étudier avec l'opérateur EDF et les collectivités concernées.

4. Priorité à la lutte contre l'étalement urbain et à la limitation des grandes surfaces périphériques

En l'absence d'outil foncier régional (EPF), des aides spécifiques doivent être mise en place pour que les collectivités puissent transformer les zones commerciales obsolètes, et créer une offre foncière permettant de loger les citoyens à proximité des agglomérations.

5. Priorité au rail, au vélo et à l'intermodalité

Avec mise en place d'une coalition entre associations d'usagers et autorités organisatrices de transports pour hiérarchiser les mesures à prendre à court terme.

6. Priorité à la sobriété / efficacité et à la réduction des dépenses non essentielles

La sobriété peut nous aider à gagner 20 % de nos dépenses énergétiques. Le mouvement associatif insiste pour que les économies générées par des comportements vertueux soient valorisées, dans un plan de communication élaboré par une coalition d'acteurs associatifs et institutionnel.



LES PRINCIPALES ASSOCIATIONS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE FONT DÉSORMAIS DE LA QUESTION CLIMATIQUE UNE PRIORITÉ, ET ELLES S'ENGAGENT À Y CONSACRER DU TEMPS DE RÉFLEXION ET D'ACTION. LE PRÉSENT DOCUMENT EST UN OUTIL DE TRAVAIL ET DE DÉBAT POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS CONCRÈTES À L'OCCASION DE LA COP RÉGIONALE.

ENSEMBLE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

